



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 1^{er} novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi premier novembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 1^{er} novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi premier novembre deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 1^{er} novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si 'Gérard' prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de Métamorphose ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Fondé sur le calendrier arrêté dans le préavis 2016/20, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans les meilleurs délais mais au plus tard d'ici le 31 mars 2017 :

- 1. Mette à l'enquête le projet de stade de la Tuilière ;*
- 2. Arrête la version définitive du projet d'exécution ;*
- 3. Présente au Conseil communal la demande de crédit d'ouvrage pour le stade de la Tuilière.»*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi premier novembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 1^{er} novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

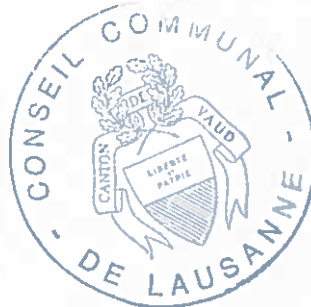
- ouï l'interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « « Infrastructures sportives de Métamorphose : à quel stade en est-on ? » » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi premier novembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 1^{er} novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

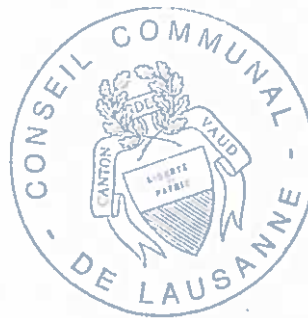
et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse au Conseil d'Etat des difficultés qu'elle risque de rencontrer dans l'application de la Loi pénale du 19 novembre 1940 interdisant la mendicité. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi premier novembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :